

Publié sur *Château-Thierry* (<https://www.chateau-thierry.fr>)

[Accueil](#) > Stationnement gratuit en zone bleue : reprise des contrôles



Le stationnement gratuit en zone bleue fera à nouveau l'objet de contrôles réguliers à partir du vendredi 1er octobre 2021.

Une tolérance avait subsisté pendant plusieurs mois en raison du contexte sanitaire.

Les automobilistes sont donc invités à placer un disque de stationnement devant leur pare-brise et à respecter les durées indiquées sur les places de stationnement. A défaut, les automobilistes s'exposent à une amende de 35 euros.

Pour rappel, la Ville ne perçoit pas directement les amendes de police. Rendu gratuit en 2018, le stationnement à durée limitée existe uniquement à la demande des commerçants afin d'assurer la rotation des véhicules et de favoriser l'accès aux commerces du centre-ville.

Source URL: <https://www.chateau-thierry.fr/article/stationnement-gratuit-en-zone-bleue-reprise-des-contrôles>